GRAND CONSEIL

Postulat Michel Losey / Albert Bachmann 302.05
DIAF

Lutte contre l'érosion

(Dépôt)

Nous demandons d'une part que le Conseil d'Etat fasse une étude approfondie de la situation afin de permettre de vérifier l'effort consenti par le secteur agricole pour l'amélioration de la protection des sols durant ces 10 dernières années.

D'autre part, nous demandons de soutenir et de mettre en place une véritable politique incitative de lutte contre l'érosion sur une base volontaire équitable et non coercitive avec une harmonisation optimale dans le cadre de la vérification des mesures.

Afin de contrôler l'érosion des sols et l'accumulation des limons dans le lac de Morat notamment, il est absolument indispensable d'associer tous le territoire du bassin versant du lac de Morat, soit également une partie du canton de Vaud.

15 décembre 2005

(Développement)

Nous déposons ce postulat d'une part pour vérifier le travail qui a été accompli durant ces dernières années en matière de protection des sols de la part du secteur rural et d'autre part pour connaître les efforts que les autres milieux professionnels ont réalisés en la matière. Nous pensons notamment aux services des ponts et chaussées, à l'aménagement du territoire, aux CFF, etc. Pour nous, il est important et vital de tirer un bilan du travail qui a été accompli avant de partir dans de nouvelles mesures qui ne sont pas coordonnées et qui ne correspondent pas aux attentes et aux besoins de tous les milieux concernés.

En nous concentrant plus spécifiquement sur le secteur agricole, nous tenons à préciser que ces dernières années les agriculteurs de ce canton ont grandement contribué à maintenir la fertilité des sols et à limiter autant que faire se peut l'érosion des sols. Pour illustrer ces propos, voici quelques exemples: des cours sur la protection des sols font partie intégrante de la formation de base des agriculteurs. En outre, pendant la formation continue, la protection des sols est traitée lors des visites de cultures par les groupes de vulgarisation. Avec la mise en place du contrôle des prestations écologiques requises (PER), différentes mesures indispensables sont à respecter (protection appropriée du sol, bilan de fumure équilibré, assolement régulier, utilisation ciblée des produits phytosanitaires). Sur cette même approche, le service des améliorations foncières veille à

ce que l'organisation des parcelles et des chemins ainsi que les aménagements paysagers favorisent un travail du sol perpendiculaire à la pente, limitant ainsi l'érosion de la terre fine. Nous aimerions connaître le résultat de toutes ces mesures mises en place depuis plus de 10 ans et voir l'évolution de celles-ci en comparaison de ce qui s'est fait ultérieurement.

De plus, nous demandons d'intégrer dans les groupes de travail le secteur le plus concerné par de nouvelles mesures de lutte contre l'érosion, c'est-à-dire le monde rural. En automne 2005, le canton de Fribourg a mis en place de nouvelles mesures coercitives en la matière sans que le milieu rural ne soit consulté. Cela n'est pas très constructif et démontre une certaine arrogance de la part de l'autorité cantonale et de certains milieux concernés. Comment voulez-vous construire une protection de nos sols en changeant tout à coup d'attitude et en jouant cavalier seul sur le plan romand, voire alémanique ?

Jusqu'à aujourd'hui, les mesures mises en place ont porté leurs fruits et nous ne comprenons pas pour quelles raisons le Gouvernement fribourgeois ne continue pas sur cette ligne, soit par des mesures incitatives, notamment le soutien à des pratiques culturales nouvelles, sans labour, telles qu'acceptées dans la motion n° 102.05 de notre collègue Ueli Johner-Etter.

Fribourg est le seul canton dans l'espace Mitteland à changer de cap et à mettre en place une véritable police de l'environnement avec une procédure quasi militaire obligeant les gérants des cultures à jouer au policier et à dénoncer leurs collègues agriculteurs pour des réactions de nos sols qui ne sont parfois même pas dommageables au niveau de l'environnement. L'AFAPI, qui est l'organe de contrôle des mesures PER annoncées précédemment, n'a même pas été consultée par le groupe de travail et il n'y a aucune véritable harmonisation. Encore une fois, nous le répétons: nous mettre devant une nouvelle procédure policière sans nous consulter nous laisse un goût très amer et nous incite à dire que la procédure mise en place par le canton de Fribourg à l'automne 2005 doit être stoppée jusqu'à l'attente du résultat des questions que nous posons.

Finalement, nous demandons dans cette nouvelle démarche de réflexion l'intégration de la base agricole ainsi que des instances vaudoises, notamment dans le but de limiter l'accumulation de limons dans le lac de Morat, qui ne dépend pas seulement des agriculteurs fribourgeois mais également des agriculteurs vaudois, entre autres. Dans cette même approche, nous demandons aussi d'y intégrer toute la rive sud du lac de Neuchâtel pour avoir une approche globale et conséquente de la situation actuelle et d'éventuelles futures mesures à prendre.

(Sig.) Michel Losey et Albert Bachmann, députés

15 février 2006